

Transmis en Préfecture le : 12/06/2023
N° Identifiant : 026-212600589-20230612-2023-100-DC-SCP-AU
Publié du 12/06/2023 au 12/08/2023

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2023-100-DC-SCP**

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a besoin de confier des PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DANS SES BÂTIMENTS,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24/02/2023 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence et au BOAMP, imposant comme date limite de remise des offres le 17/03/2023,

CONSIDÉRANT l'allotissement de la consultation tel que :

- Lot N° 1 Chaufferies gaz, radiants gaz, chaufferies ECS, CTA, PAC
- Lot N° 2 Chaudières murales gaz et radiateurs ventouse
- Lot N° 3 Chaudières bois CTA
- Lot N° 4 Climatisation,

CONSIDÉRANT que les lots n° 1, 3 et 4 ont été attribués par décision n° 2023-070-DC-SCP,

CONSIDÉRANT que, par cette même décision, le lot n° 2 a été déclaré sans suite,

CONSIDÉRANT que, compte tenu du montant de ce lot, il a été décidé de faire application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique et de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables avec ENGIE HOME SERVICES qui propose une offre parfaitement conforme à nos attentes technique et financière,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le lot N° 2 Chaudières murales gaz et radiateurs ventouse de la consultation relative aux PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX avec :

ENGIE HOME SERVICES
8 rue Pascal
69673 BRON
Unité d'exploitation locale : 85 allée du Merle 26500 BOURG-LÈS-VALENCE

pour un montant minimum de 6 000 € HT et pour un montant maximum de 25 000 € HT pour la durée du contrat, à savoir 24 mois.

Transmis en Préfecture le : 12/06/2023
N° Identifiant : 026-212600589-20230612-2023-100-DC-SCP-AU
Publié du 12/06/2023 au 12/08/2023

Article 2 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du CJA, et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 12 JUIN 2023
Le Maire

Marlène MOURIER

